

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 juin 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Léo Lelièvre, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Murielle Couture, conseillère
 MM. Réal Roussy, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Est absent : M. Réjean Desbois, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2017-06-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 9, 11 mai et du 1^{er} juin 2017.
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017- 2018
- 8- Travaux de voirie 2017
- 9- Engagement employé – Programme FAIR
- 10- Autres sujets : Ponceau rue des Vigneaux - Ingénieur
Demande de soumissions pour services ingénieurs –
Travaux aqueduc et égouts – Taxe sur l'essence
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2017-06-089

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 9, 11 MAI ET 1^{er} JUIN DU 2017

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9, 11 mai et 1^{er} juin 2017 tels que rédigés.

2017-06-090

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mai 2017.

2017-06-091

Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mai 2017.

2017-06-092

Liste des comptes fournisseurs

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2017.

2017-06-093

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017- 2018

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à présenter les dépenses budgétées en voirie au montant de 58 000 \$ dans le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018.

2017-06-094

Travaux de voirie 2017

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise les travaux de voirie suivants pour un montant de 76 000 \$:

Niveler les routes Rameau, et Saint-Paul
Débroussailler les chemins
Lignage de rues
Fossé route Rameau, chemin Duguesclin et rue du Quai
Accotement de toutes les rues
Pavage manuel
Servitude Mme Loraine Bernier
Sablière (Barrière, ponceau et chemin des VTT)
Réparation d'une partie de la structure de la chaussée de la route Saint-Paul
Imprévu

2017-06-095

Engagement employé – Programme FAIR

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Nicolas et monsieur Réjean Lambert ont postulé sur le projet du programme FAIR ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a présenté un projet dans le Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR), il aura une durée de 14 semaines et la rémunération de la personne engagée sera de 40 heures par semaine au taux horaire de 12.25 \$.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal engage monsieur Réjean Lambert et madame Linda Nicolas à titre de substitut.

2017-06-096

PONCEAU RUE DES VIGNEAUX – SERVICES INGÉNIEURS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal engage la firme CIMA + pour la confection des plans et devis et les travaux de surveillance du remplacement du ponceau de la rue des Vigneaux.

2017-06-097

INVITATION À SOUMISSIONNER FIRMES D'INGÉNIEURS - TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – TAXES SUR L'ESSENCE

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à demander des soumissions à des firmes d'ingénieurs pour confectionner les plans, devis et surveillance des travaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence.

2017-06-098

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE

Avis de motion est donné par Réal Roussy qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'entreposage de type A sans obligation de construire un bâtiment.

2017-06-099

RENCONTRE EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal organise une rencontre avec les employés qui sera suivi d'une formule 5 à 7.

QUE lors de cette rencontre le conseil municipal soulignera les 25 ans de service de madame Hélène Shannon et monsieur Jacques Lamarre en leur offrant un présent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu d'assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2017-06-100

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 19 : 38 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»